

[Text]

of Touche Ross, and as soon as they are received they will be filed, sir. In the meantime, I offer you my apologies for not having done so earlier.

Mr. de Jong: So I assume I should be able to receive this some time within the next week.

Mr. de Léry: Yes, sir.

Mr. de Jong: Okay. In your 1984 annual report you showed that you had some 16 employees, and you had five employees in 1980. Considering as well that in the United States, to be sure, the Federal Deposit Insurance Corporation is a much larger organization—but they have 1,500 just dealing with liquidations—what is the estimate, sir, in terms of the staff you really need to do an adequate job?

Mr. McInley: I will comment generally on that, and J.P. may be able to fill in the specific numbers. Charles engaged consultants in August to take a look at the structure of CDIC, and we attempted to anticipate what legislative framework we would be working in and what problems would have to be solved at that time. Recommendations have been brought down and have been reviewed by a committee of the board, and they will be tabled at the board meeting on Thursday of this week. It is a somewhat expanded structure, but nothing like 1/10 of the 1,500 people the Federal Deposit Insurance Corporation has.

I think—and I made remarks like this, as some of you will recall, at the meeting we attended on Bill C-79—it is a question of how the regulation is done and whether you utilize on-staff government people and a tremendously large bureaucracy or whether you attempt to utilize professional firms and auditors and that kind of thing to do the work. It is our overall view that we should not attempt to overlay the regulation done by the regulators, being the insurance people and the Inspector General of Banks, but to rely on their work and become involved only on an exception basis. When problems are identified, then we should get involved. We think we will have the expertise to do that.

• 1600

The situation here, as I understand it, is not like that in the United States. We have now 16 institutions under administration, as opposed to thousands. I think it means the Canadian financial system is a little more stable than the U.S. one, and also that our institutions are fewer and generally larger.

Mr. Sabourin: We are contemplating approximately 7 to 9 additional individuals. We now have 23 employees, and we expect, if the corporate plan or the reorganization is approved, to increase to approximately 31 or 32.

Mr. McInley: It might be useful to make one other comment, Mr. de Jong. In the United States, they have not developed a profession of insolvency experts as we have in Canada. I was in that industry, as you know, for some time

[Translation]

demandé des exemplaires à la firme *Touche Ross* et dès que nous les recevrons, nous vous les ferons parvenir. Entre-temps, je vous offre mes excuses de ne pas l'avoir fait plus tôt.

M. de Jong: Par conséquent, je devrais m'attendre à recevoir ces exemplaires au cours de la prochaine semaine.

M. de Léry: Oui.

M. de Jong: Bien. Dans votre rapport annuel de 1984, vous indiquez 16 employés. Or, en 1980 vous n'en aviez que cinq. La *Federal Deposit Insurance Corporation* des États-Unis, même si l'on sait qu'il s'agit d'une organisation beaucoup plus importante que la nôtre, a quand même 1,500 employés s'occupant des liquidations. À combien s'élèverait le personnel dont vous auriez besoin pour faire un travail adéquat?

M. McInley: Je voudrais faire un commentaire général et ensuite, mon collègue pourra peut-être vous donner des détails précis sur les chiffres. Charles a engagé des consultants en août pour étudier la structure de la SADC. Nous avons essayé de prévoir le cadre législatif qui serait le nôtre et les problèmes qui devraient être résolus. Des recommandations ont été formulées, elles ont été étudiées au sein d'un comité du conseil d'administration et elles seront déposées au cours de la réunion du conseil qui aura lieu jeudi de cette semaine. En fait, il s'agirait d'une structure un peu plus importante, mais certainement pas d'une structure représentant un dixième des 1,500 employés de la *Federal Deposit Insurance Corporation* américaine.

Vous vous souviendrez sans doute qu'à la réunion à laquelle nous avons participé concernant le projet de loi C-79, j'avais déjà dit que tout dépendait de la réglementation et de la façon dont on s'y prend. Devrait-on par conséquent engager des fonctionnaires et la bureaucratie devrait-elle être lourde ou ne devrait-on pas plutôt avoir recours à des firmes et vérificateurs professionnels pour faire le travail. Personnellement, nous croyons que nous ne devrions pas essayer de reproduire le travail de réglementation des régulateurs, qu'il s'agisse des assureurs ou de l'inspecteur général des banques, mais que nous devrions nous fier à leur travail et n'intervenir qu'en cas d'exception. En fait, nous ne devrions intervenir que lorsque les problèmes ont été identifiés. Nous croyons d'ailleurs avoir la compétence voulue pour faire ce travail.

La situation ici, comme je la comprends, n'est pas la même que celle des États-Unis. Nous avons à l'heure actuelle cinq institutions que nous administrons, alors que ce pays en a des milliers. Cela signifie que le système financier canadien est un peu plus stable que celui des États-Unis et que nos institutions sont moins nombreuses et généralement plus importantes.

M. Sabourin: Nous envisageons la possibilité d'engager sept à neuf nouveaux employés. Nous avons à l'heure actuelle 23 employés et si le programme de réorganisation prévu pour la Société est approuvé, ce chiffre passera donc à 31 ou 32.

M. McInley: Il serait peut-être utile de faire un autre commentaire, monsieur de Jong. Les États-Unis n'ont pas perfectionné la profession d'experts en insolvabilité comme nous l'avons fait au Canada. Je viens moi-même de ce milieu,